Voies Navigables de France
Direction territoriale Bassin de la Seine

Programme de dragage 2025

Fiche d'information : **B_2025_7_Pont_Ste_Maxence_abord_pont**

Lot : B
UHC : n° 7 – Oise

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Oise	Pont-Sainte-Maxence, abord pont	Rivière	Creil	70,400	70,600	Pont-Sainte-Maxence

Date et durée des travaux :

Les travaux sont prévus à la fin du mois d'août 2025.

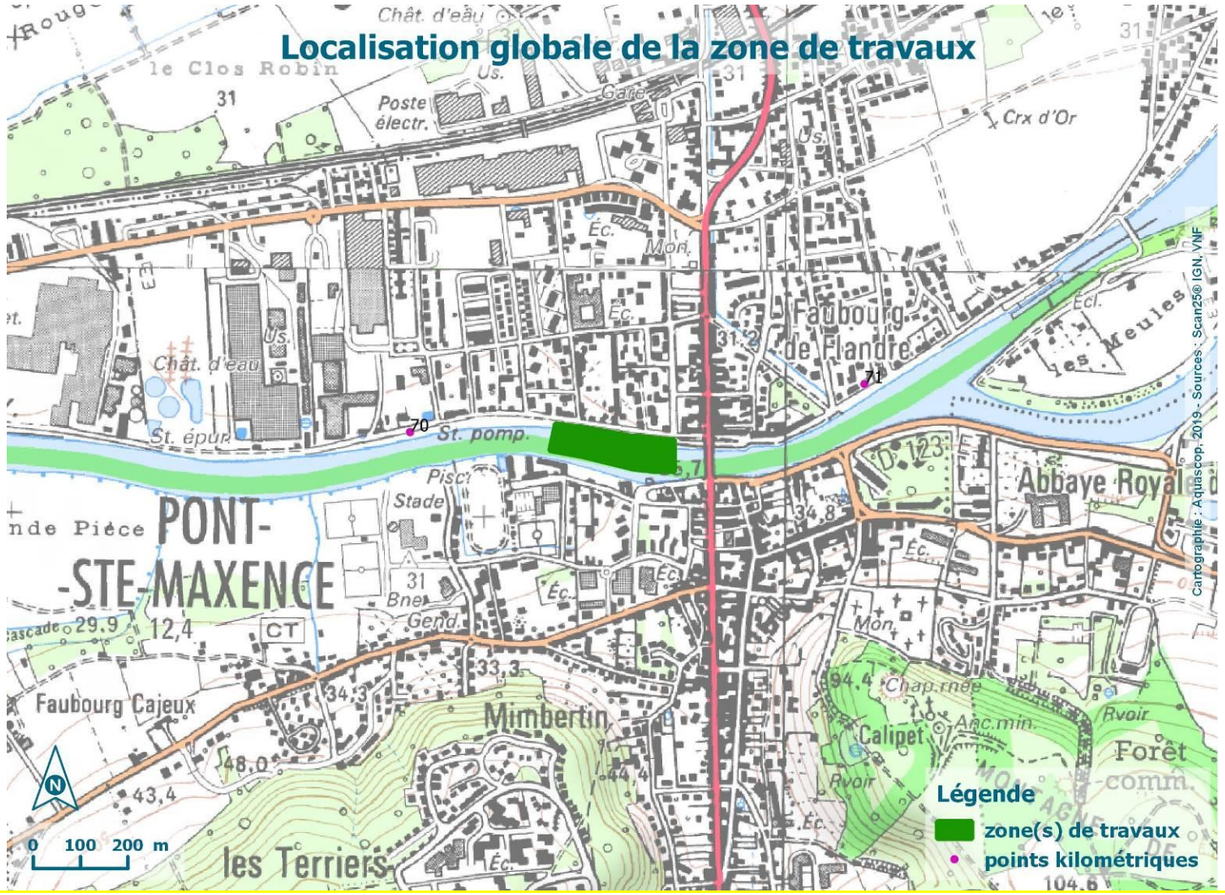
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

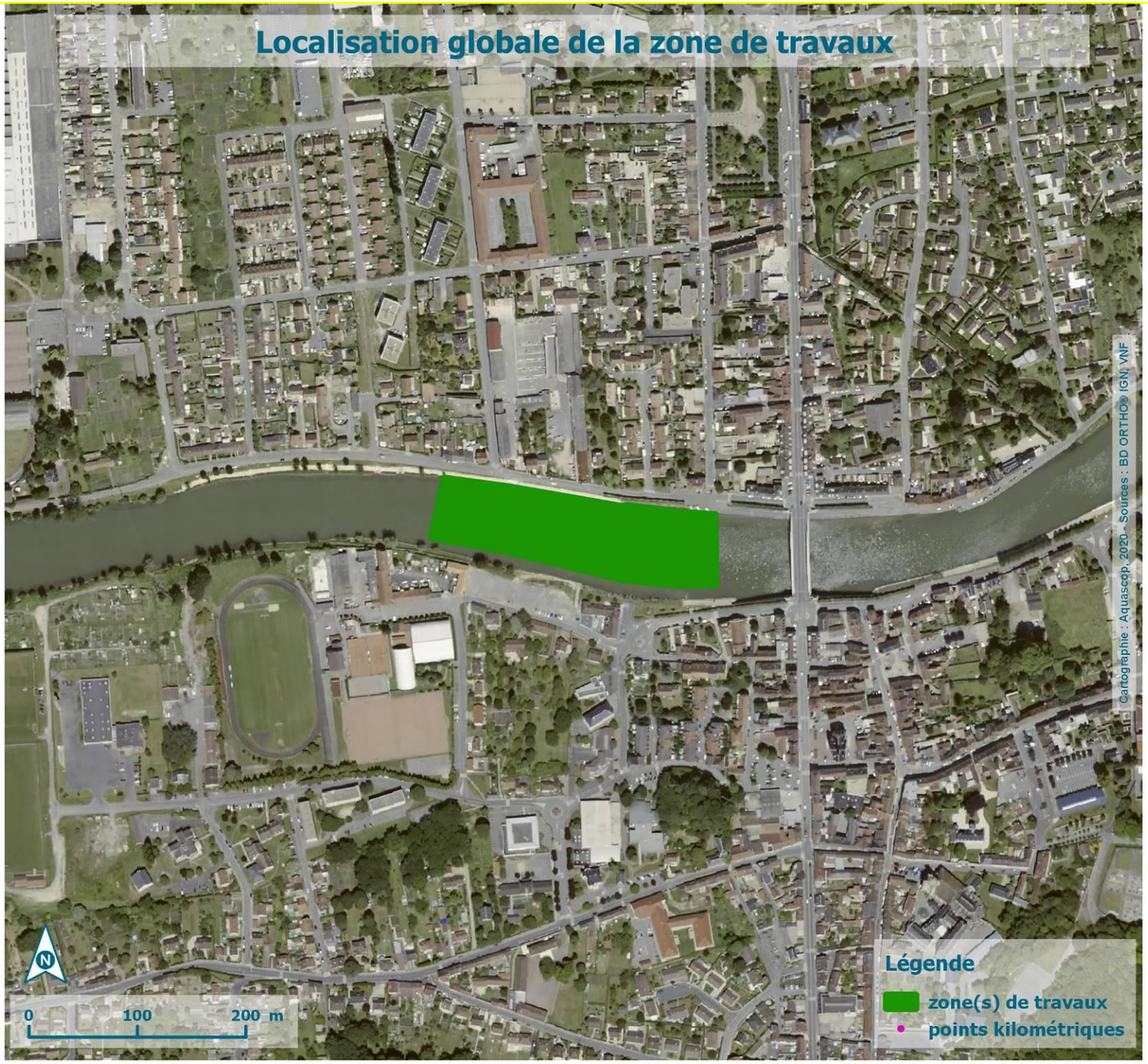
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
461	2025-ROI-PK 70.500	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 16/04/2025.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

60DDT20150002 - PPRI Oise révisé, section Compiègne - Pont Ste Maxence - Révision prescrite le 4/12/14 du PPRI 60DDT19940002 (approuvé le 29/11/1996)

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR216C	L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Therain (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2021	Bon potentiel en 2015	mauvais	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur l'Oise (03136000 - L'Oise à Pont-Ste-Maxence 2), juste en amont ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2017. Les espèces principales sont le gardon, l'ablette, l'anguille, le goujon et la grémille; les espèces secondaires sont la loche de rivière, le chevesne et la perche commune.

Type de berges :

Les berges sont artificielles: en rive droite, les berges sont constituées palplanches et de perrés maçonnés; en rive gauche les pieds de berges sont renforcées par des enrochements.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'Oise canalisée (en aval de la confluence avec le canal latéral à l'Oise - commune de Janville) n'est pas concernée par l'arrêté relatif au frayères du département de l'Oise (signé le 17/12/2012).
Il est difficile de statuer sur la présence de frayères pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière). La nature des berges est défavorable à la fraie du brochet.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Pont-Sainte-Maxence, abord pont	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Non	
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Oui	FR8000043 - Oise-Pays de France
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui	Mont Calipet
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille et chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), brochet, bouvière, ide mélanotte et vandoise ont été recensés à la station de pont-Ste-Maxence.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Pont-Sainte-Maxence, abord pont	possible	oui	non	non

Sensibilité environnementale :

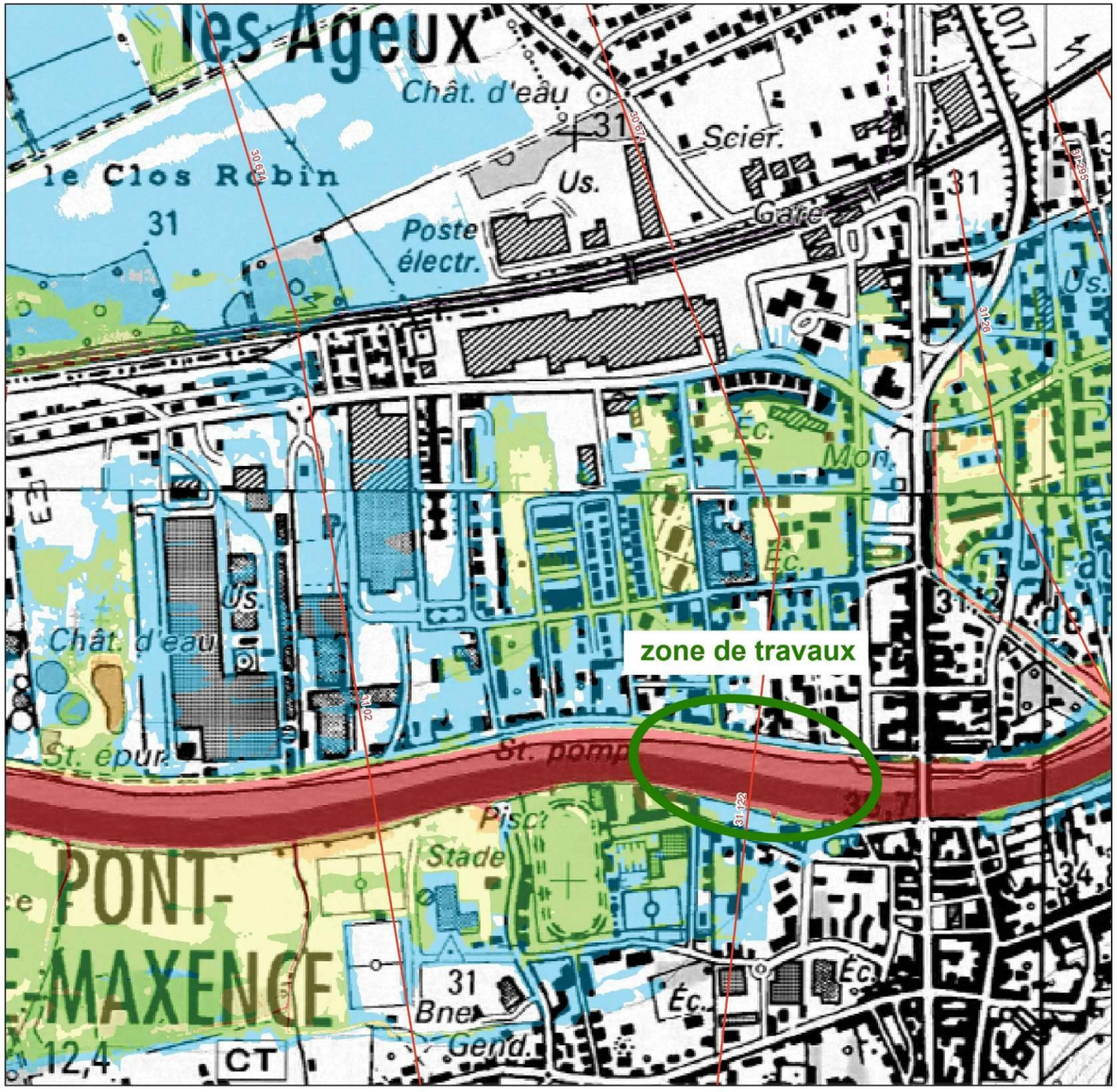
Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site jouxte des sites d'intérêt patrimonial (site inscrit et site classé).

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et la loche de rivière.

Concernant la proximité du site patrimonial, celui-ci ne sera pas impacté par l'opération car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront dragués depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



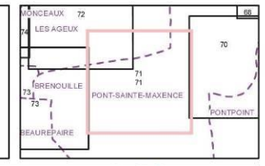
Etude de l'aléa inondation sur la rivière Oise
Secteur Compiègne / Pont-Sainte-Maxence

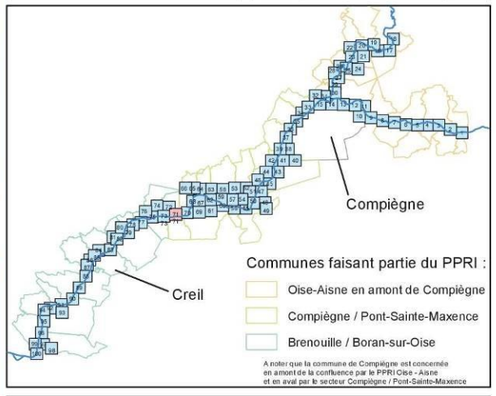
Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'OISE
Direction Départementale des Territoires de l'Oise

Carte d'aléa inondation
Par classification des hauteurs théoriques en crue centennale

Carte 71

Communes :
Pont-Sainte-Maxence





Niveau de référence
Limites communales

Hauteur d'eau
0 à 0,5 m
0,5 à 1 m
1 à 1,5 m
1,5 à 2 m
> 2 m

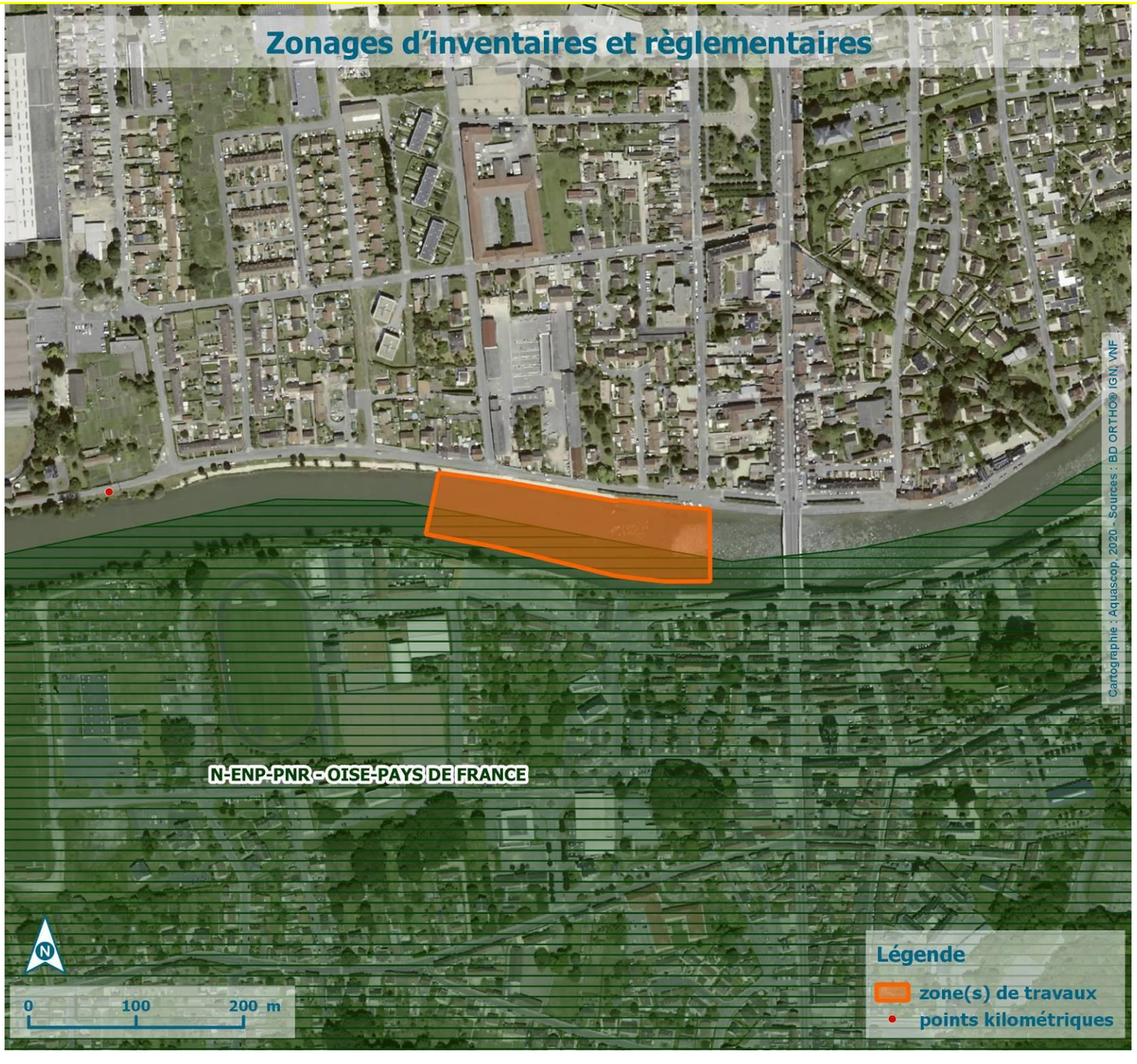
N
Echelle 1 : 5 000

14DHF004
18/11/2016
Version 5.0

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

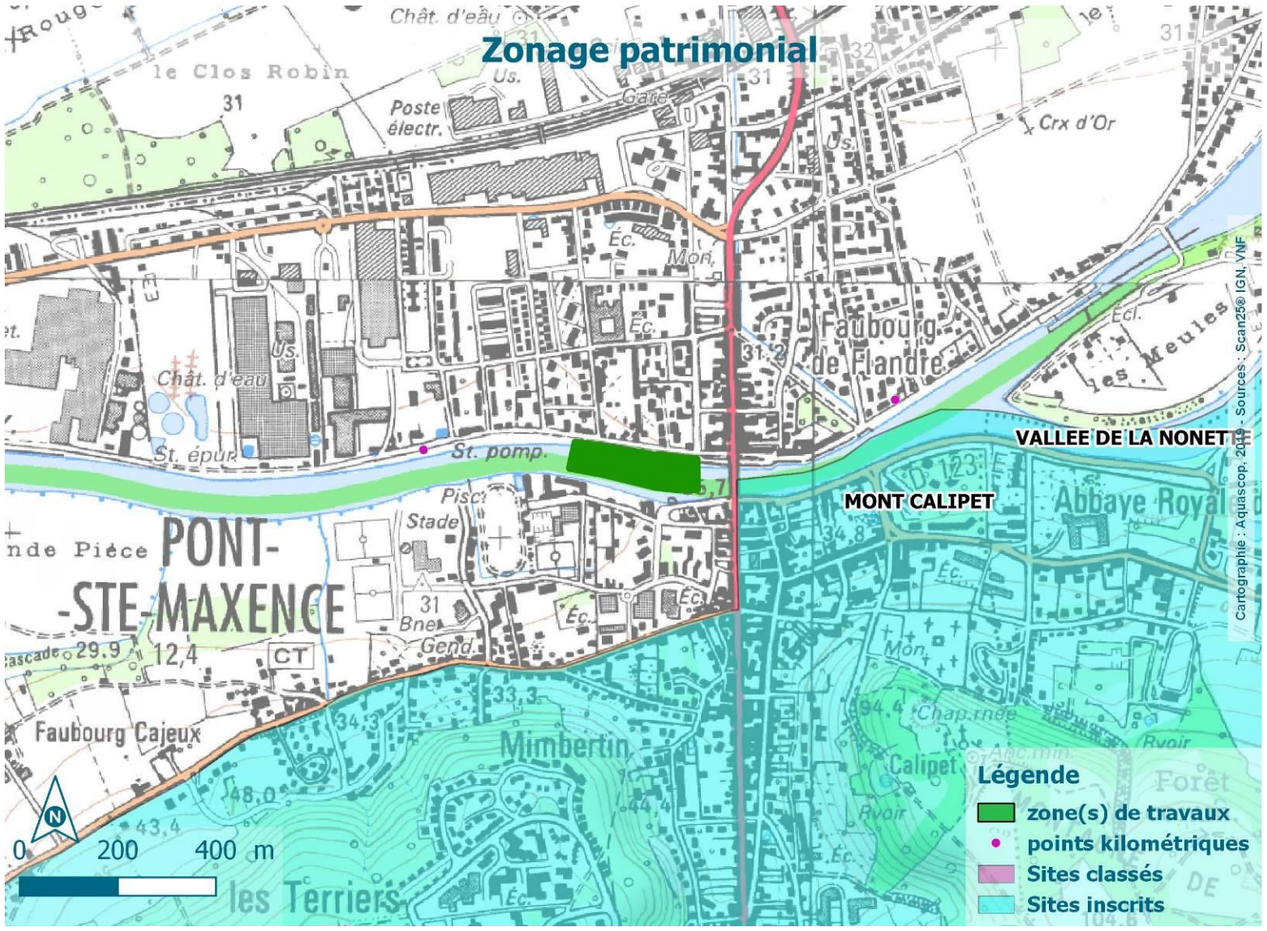
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Patrimoine culturel



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er février au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	461
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Traitement dans la carrière gérée par SARL B. P. E. Lecieux pour la société VCMF à Saint Maximin.
Arrêté préfectoral du 18 novembre 2011.

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Oise	Isle-Adam, aval écluses	Rivière	Pontoise	27,775	27,835	L'Isle-Adam

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus à la fin du mois d'octobre 2025.

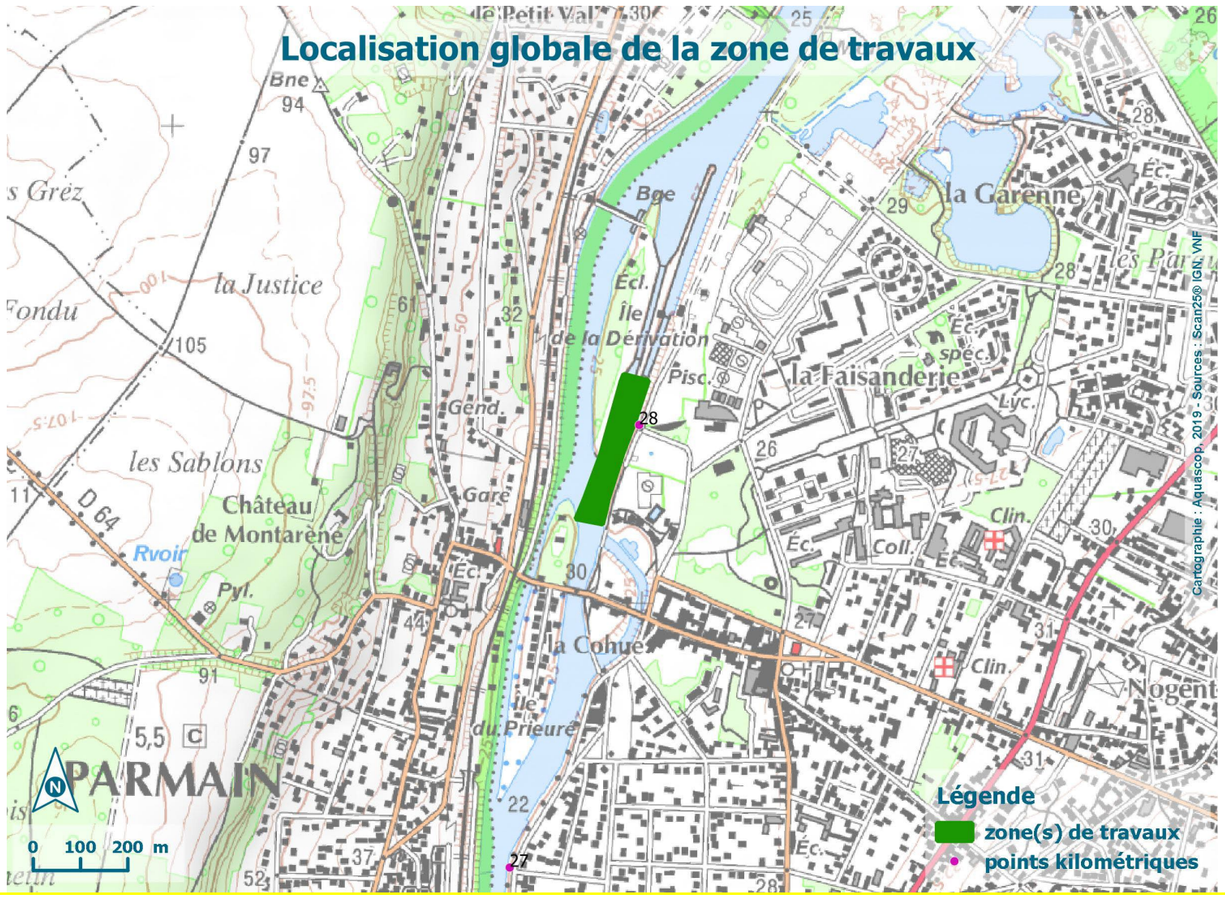
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

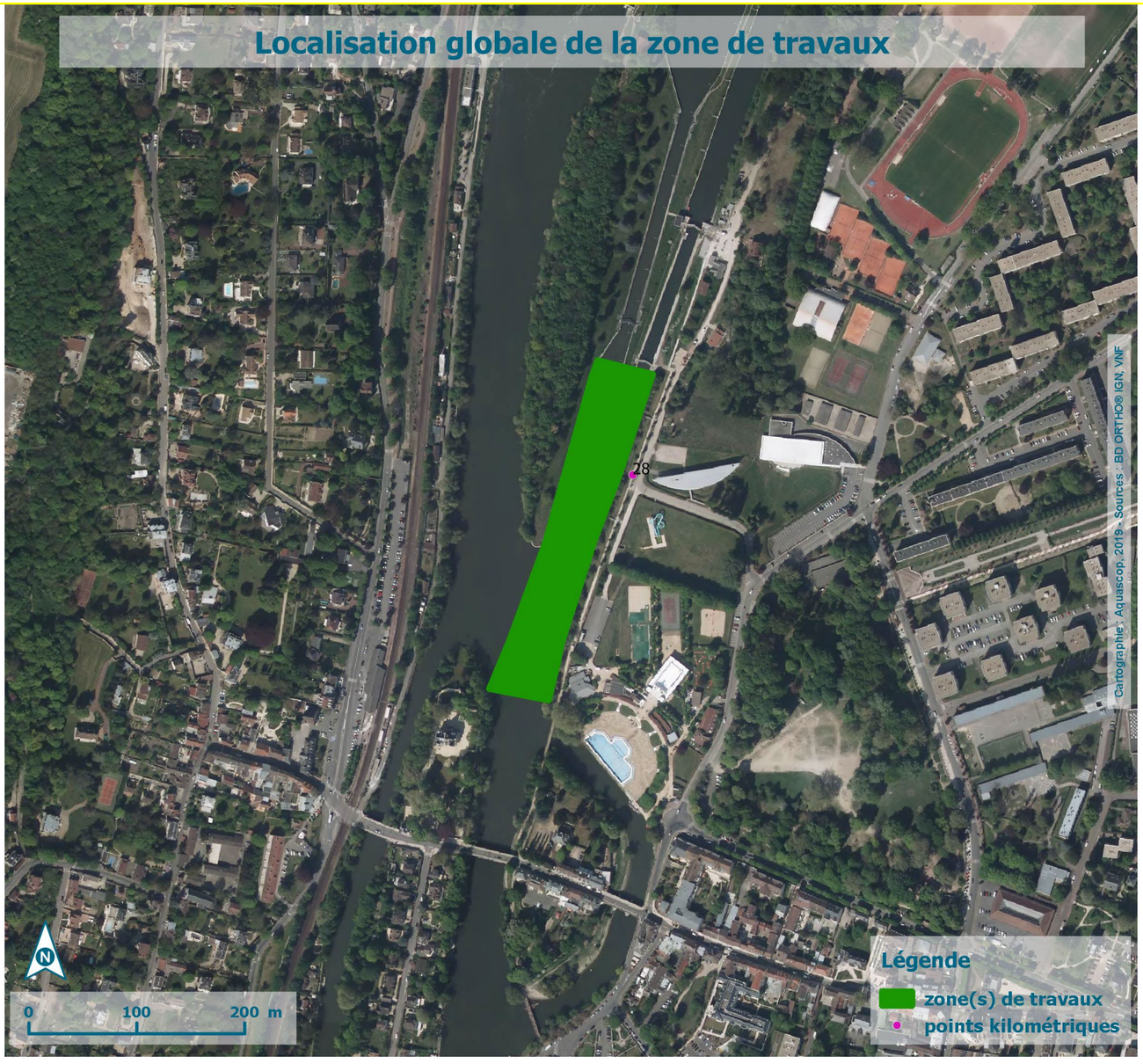
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
1 614	2025-ROI-PK 27.900	Oui	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 17/04/2025.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

95PREF19960019 - PPRI Vallée de l'Oise - Approuvé le 05/07/2007

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR228A	L'Oise du confluent de l'Esches (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2015	Bon état en 2015	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui	Prises d'eau de Méry-sur-Oise	superficiel	Arrêté DUP du 16/09/1997
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur l'Oise (03138800 - L'Oise à Mériel 1), environ 3 km en aval ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2016. Les espèces principales sont l'anguille, le gardon et la perche commune. Les espèces secondaires sont l'ablette, le chevesne et la grémille.

Une station de pêche est située sur l'Oise (03138000 - L'Oise à Beaumont-sur-Oise 1), environ 7 km en amont ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2017. Les espèces principales sont le gardon, l'ablette, l'anguille, le goujon et la grémille. Les espèces secondaires sont la loche de rivière, le chevesne et la perche commune.

Type de berges :

Dans ce secteur, d'après l'atlas des berges de l'IAU Ile-de-France, le type de berges est assez variable. Il est essentiellement constitué de palplanches (berges lisses). Le long de la commune de Parmain, les berges sont des aménagements en génie végétal (aménagement pour limiter l'érosion) et ponctuellement en palplanches.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département du Val d'Oise (signé le 24/01/2013) indique la présence de frayères dans l'Oise pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, truite fario, vandoise) et de la liste 2 (brochet) de Asnière-sur-Oise à Jouy-le-Moutier.

Il est difficile de statuer sur la présence de frayères fonctionnelles pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière). La nature des berges est potentiellement favorable à la fraie du brochet.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Isle-Adam, aval écluses	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Non	
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Oui	FR8000030 – VEXIN FRANCAIS
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui	Corne Nord-Est du Vexin Français/Deux ponts sur l'Oise (autre que Cabouillet), Île de la Cohue (parcelles non classées) et Île du Prieuré
		Site classé	Oui	Parcelles de l'Île de la Cohue

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Les résultats des pêches électriques réalisées au niveau de l'Oise à l'Isle-Adam ont montré la présence d'anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), de bouvière et de vandoise dans la zone de travaux. Chabot, brochet, ide mélanote et lamproie de Planer sont présents dans le secteur (Etude de l'impact des opérations de dragages – pêches électriques et inventaires de la végétation aquatique – Aquascop, 2016, 2017 et 2018).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Isle-Adam, aval écluses	Possible	oui	oui	oui

Sensibilité environnementale :

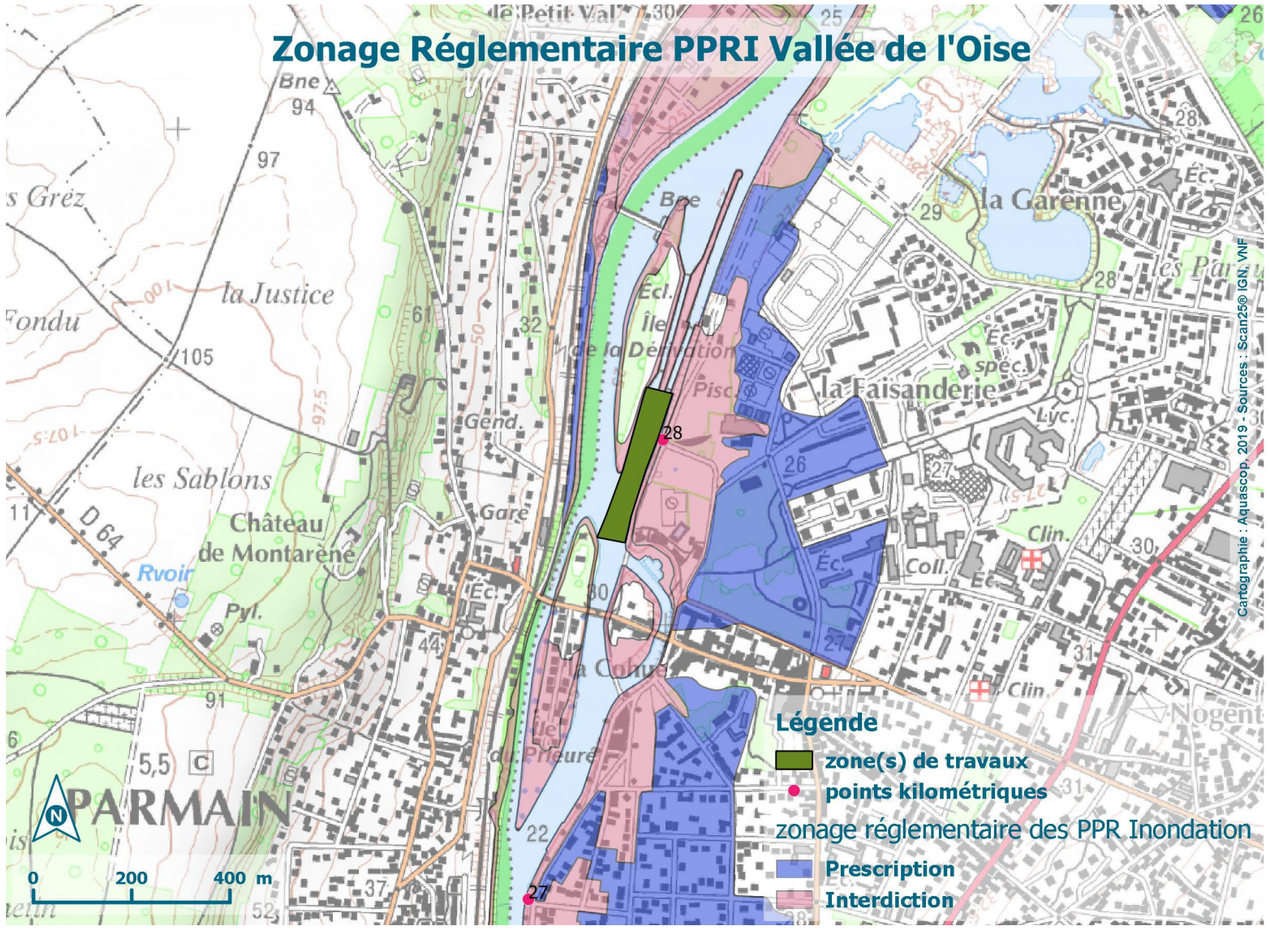
Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence de leur zone de reproduction (frayères). L'enjeu eau potable est également important (proximité du périmètre de protection rapprochée d'un captage AEP).

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction de ces espèces, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à avril pour le brochet et le chabot, mai-juin pour la vandoise et la Bouvière et avril à juin pour l'ide mélanote. Seul le chenal de navigation est concerné par les travaux : les habitats rivulaires ne seront pas impactés par le passage des engins.

Concernant la proximité des sites inscrits (Corne Nord-Est du Vexin Français/Deux ponts sur l'Oise (autre que Cabouillet), Île de la Cohue (parcelles non classées) et Île du Prieuré), du site classé (Parcelles de l'Île de la Cohue) et le parc naturel régional, ceux-ci ne seront pas impactés par l'opération car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront dragués depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



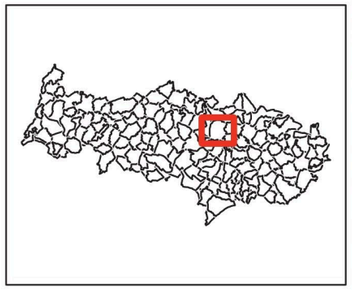
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Eau potable

Agence Régionale de Santé Île-de-France
Délégation départementale du Val d'Oise

Code INSEE : 95313

Nombre d'habitants : 12 189



0 320 640 1 280 Mètres

N W E S

Légende

- Limite communale

Captages du Val d'Oise

- AEP publique; en fonctionnement
- AEP publique; en attente de mise en service
- AEP publique, arrêté - non rebouché
- AEP publique; projet non réalisé
- AEP privée; en fonctionnement
- Eau conditionnée; en fonctionnement
- Agroalimentaire; Arrêté - non rebouché
- Eau thermale; en fonctionnement
- Eau thermale; en attente de mise en service

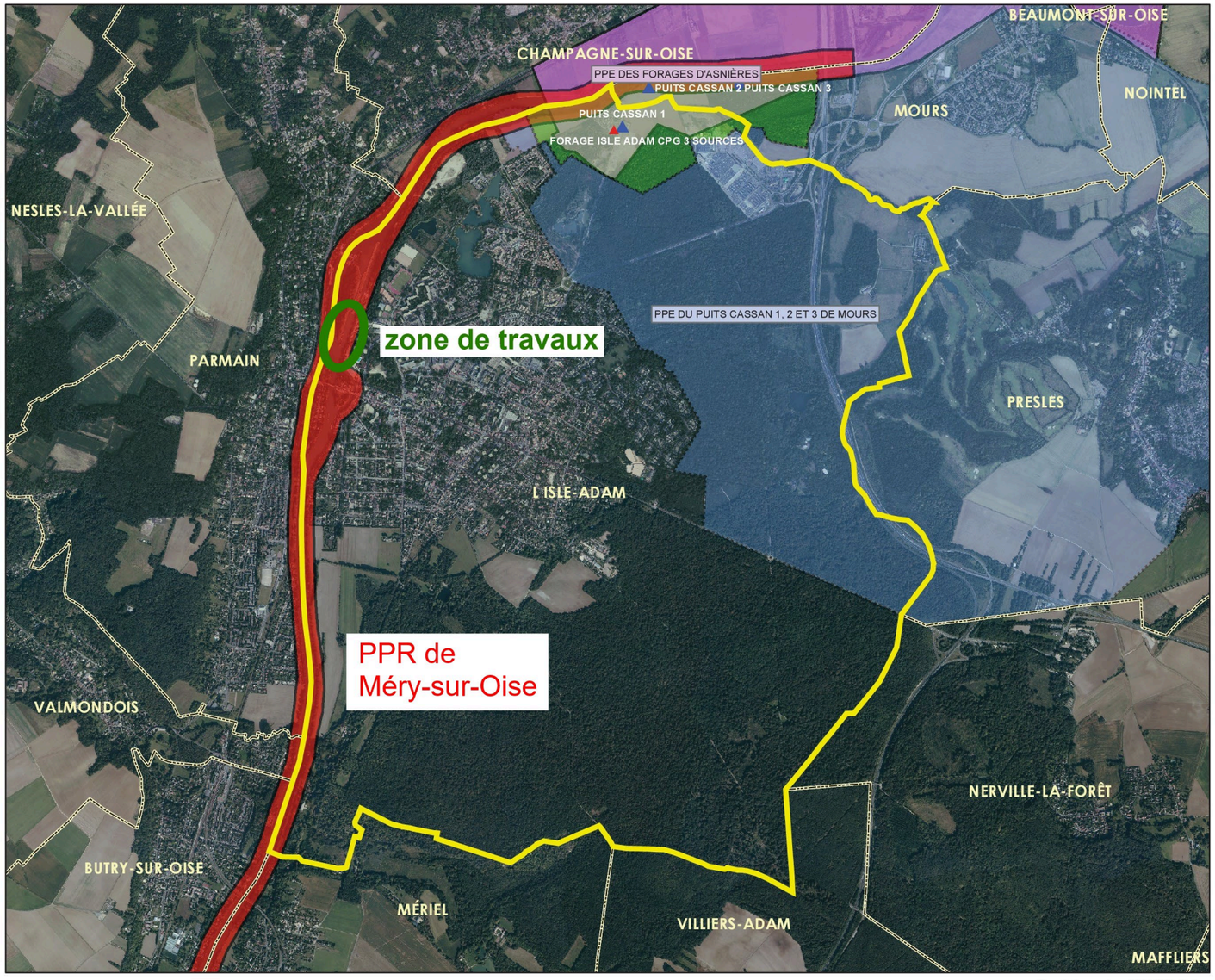
Périmètres de protection rapprochée du Val-d'Oise

- Sans DUP (proposition d'hydrogéologue agréé)
- DUP

Périmètres de protection éloignée du Val-d'Oise

- Sans DUP (proposition d'hydrogéologue agréé)
- DUP

Commune de L Isle-Adam



Fond de carte : IGN BD Ortho

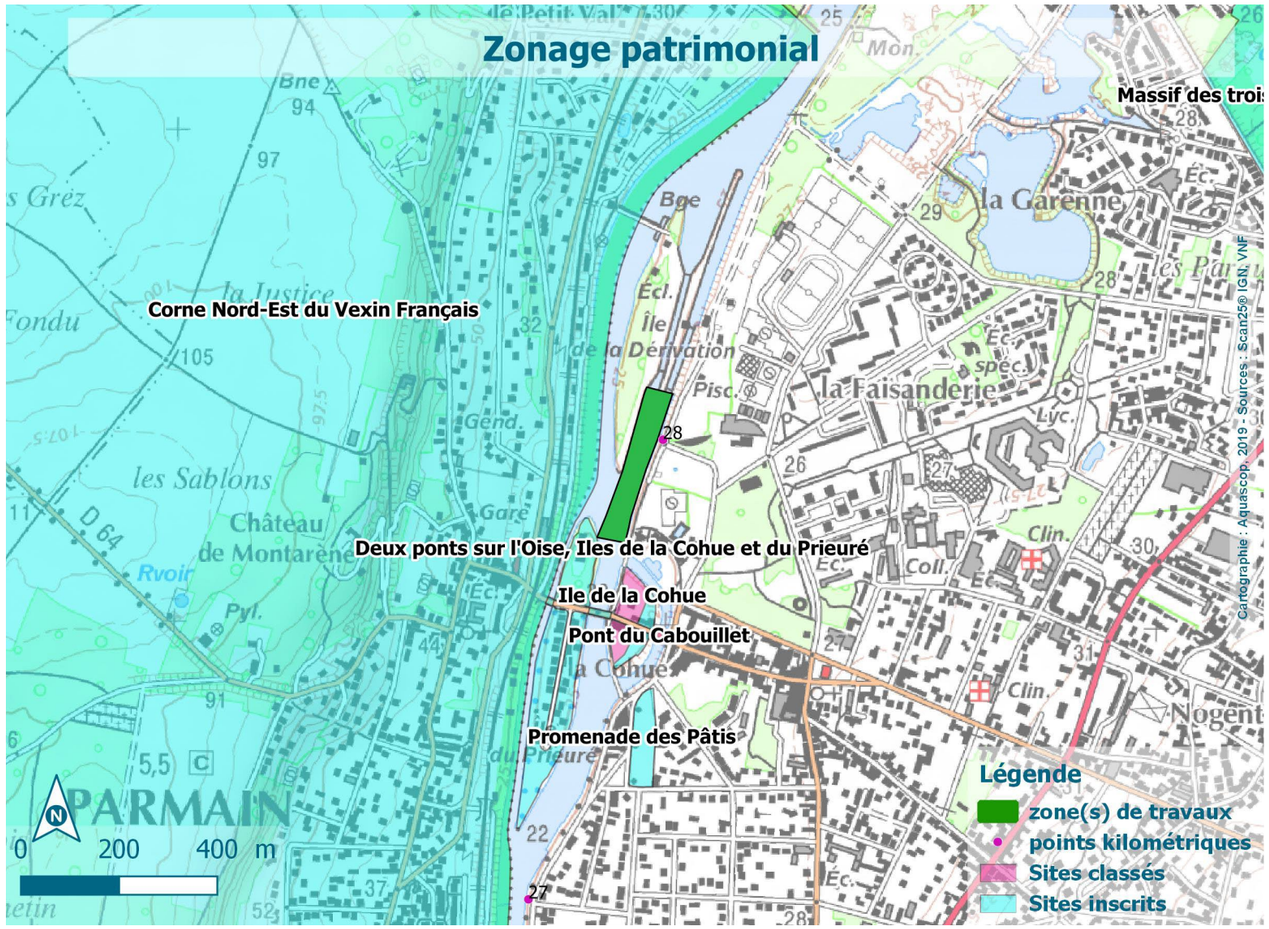
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Patrimoine culturel



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 75 mg/L	< 4 mg/L

Suivi de la qualité des eaux MES (application des seuils 2024-2034) : respect des seuils ci-dessous

En rivière	En canal
• **Seuil d'alerte = 75 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = 100 mg/L.** **Néanmoins, si la mesure du bruit de fond en début de chantier est supérieure à 50 mg/L alors :** • **Seuil d'alerte = « valeur du bruit de fond » x 1,5, dans la limite de 150 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = « valeur du bruit de fond » x 2, dans la limite de 200 mg/L.**	• **Seuil d'alerte = 100 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = 150 mg/L.**

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er février au 30 juillet

Filières de gestion

Filière de gestion	Volumes : (en m³)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	1 614
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Traitement dans la carrière gérée par SARL B. P. E. Lecieux pour la société VCMF à Saint Maximin.
Arrêté préfectoral du 18 novembre 2011.

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Oise	Pontoise, Ile du Pothuis bras RG	Rivière	Pontoise	15,025	15,600	Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus à la fin du mois d'octobre.

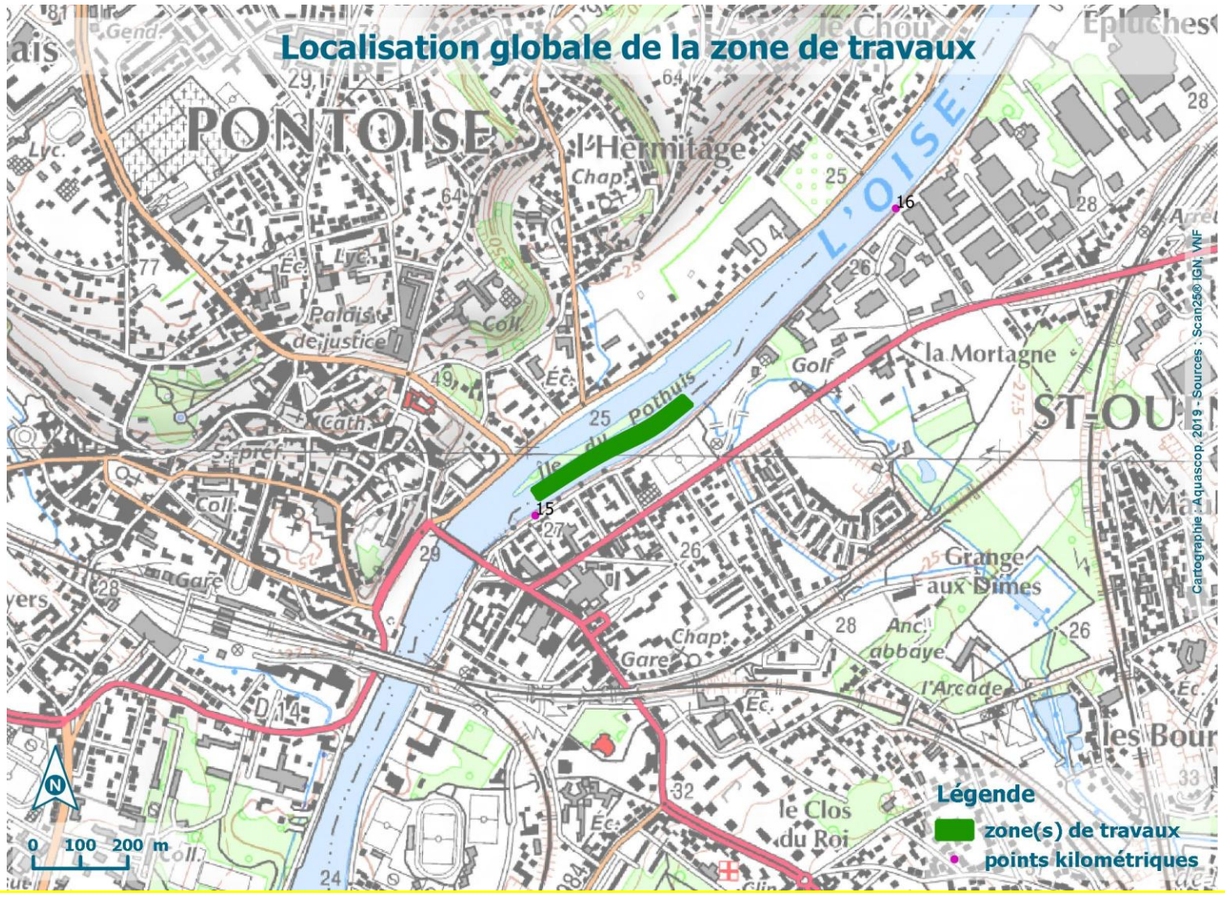
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
124	2024-ROI-PK 15,250	non	non dangereux	non	Inertes

Prélèvements réalisés le 17/04/2024.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

95PREF19960019 - PPRI Vallée de l'Oise - Approuvé le 05/07/2007

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR228A	L'Oise du confluent de l'Esches (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2015	Bon état en 2015	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur l'Oise (03138800 - L'Oise à Mériel 1), environ 9 km en amont ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2016. Les espèces principales sont l'anguille, le gardon et la perche commune. Les espèces secondaires sont l'ablette, le chevesne et la grémille.

Type de berges :

Les berges sont soit naturelles, soit végétalisées, soit artificialisées avec une végétalisation.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département du Val d'Oise (signé le 24/01/2013) indique la présence de frayères dans l'Oise pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, truite fario, vandoise) et de la liste 2 (brochet) de Asnières-sur-Oise à Jouy-le-Moutier.

Il est difficile de statuer sur la présence de frayères fonctionnelles pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière). La nature des berges est potentiellement favorable à la fraie du brochet.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Pontoise, Ile du Pothuis bras RG	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Non	
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui	Boulevard des Fossés Corne Nord-Est du Vexin Français
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille et chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), brochet et vandoise ont été recensés à la station de Mériel.

La présence de brochet a été signalée à moins de 1 km en aval du site (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Pontoise, Ile du Pothuis bras RG	possible	oui	non	non

Sensibilité environnementale :

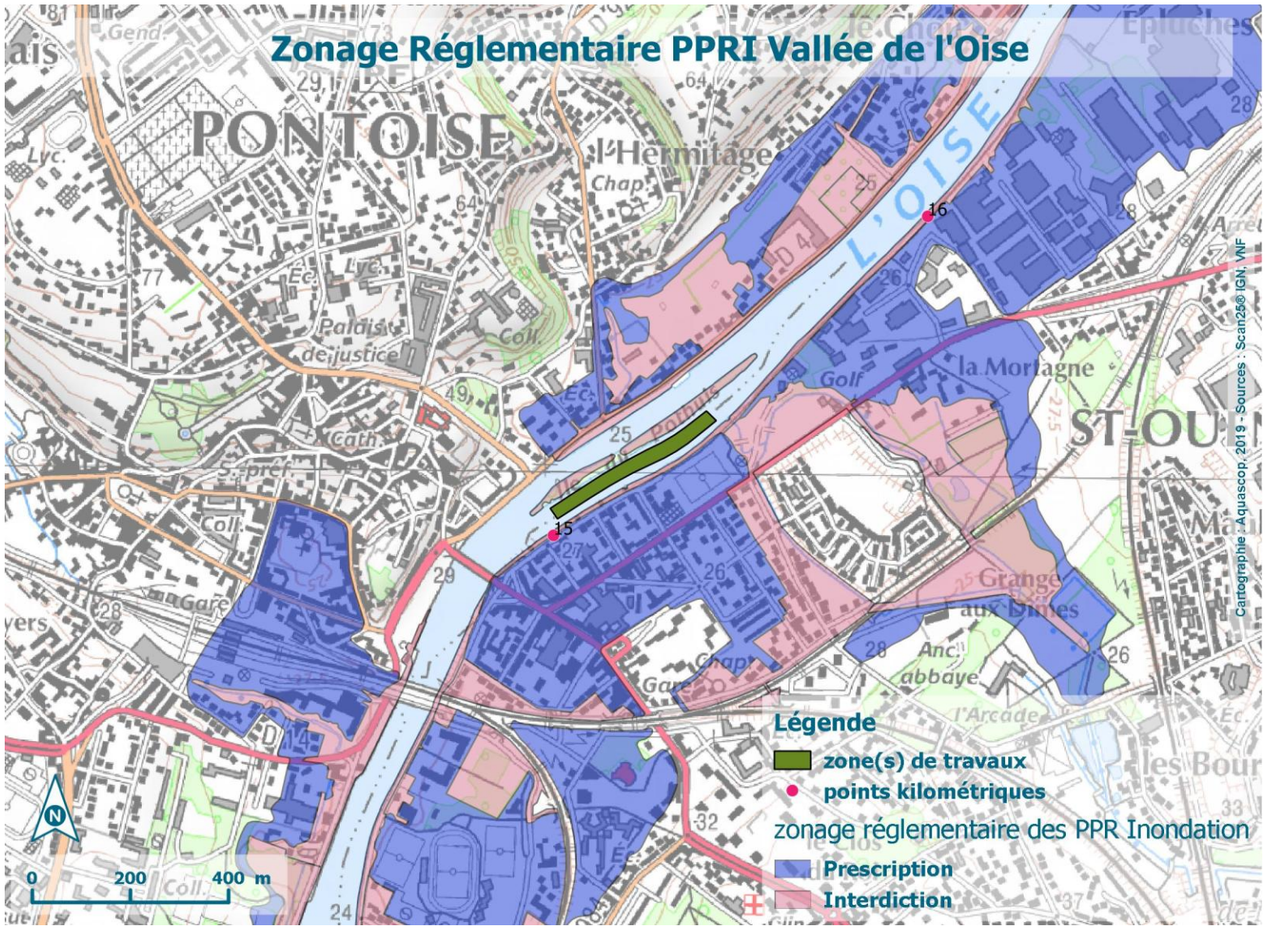
Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence de leur zone de reproduction (frayères).

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction de ces espèces, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à avril pour le brochet et le chabot et mai-juin pour la vandoise. Seul le chenal de navigation est concerné par les travaux : les habitats rivulaires ne seront pas impactés par le passage des engins.

Concernant la proximité des sites inscrits (Boulevard des Fossés, Corne Nord-Est du Vexin Français), ceux-ci ne seront pas impactés par l'opération de dragage car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront chargés depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

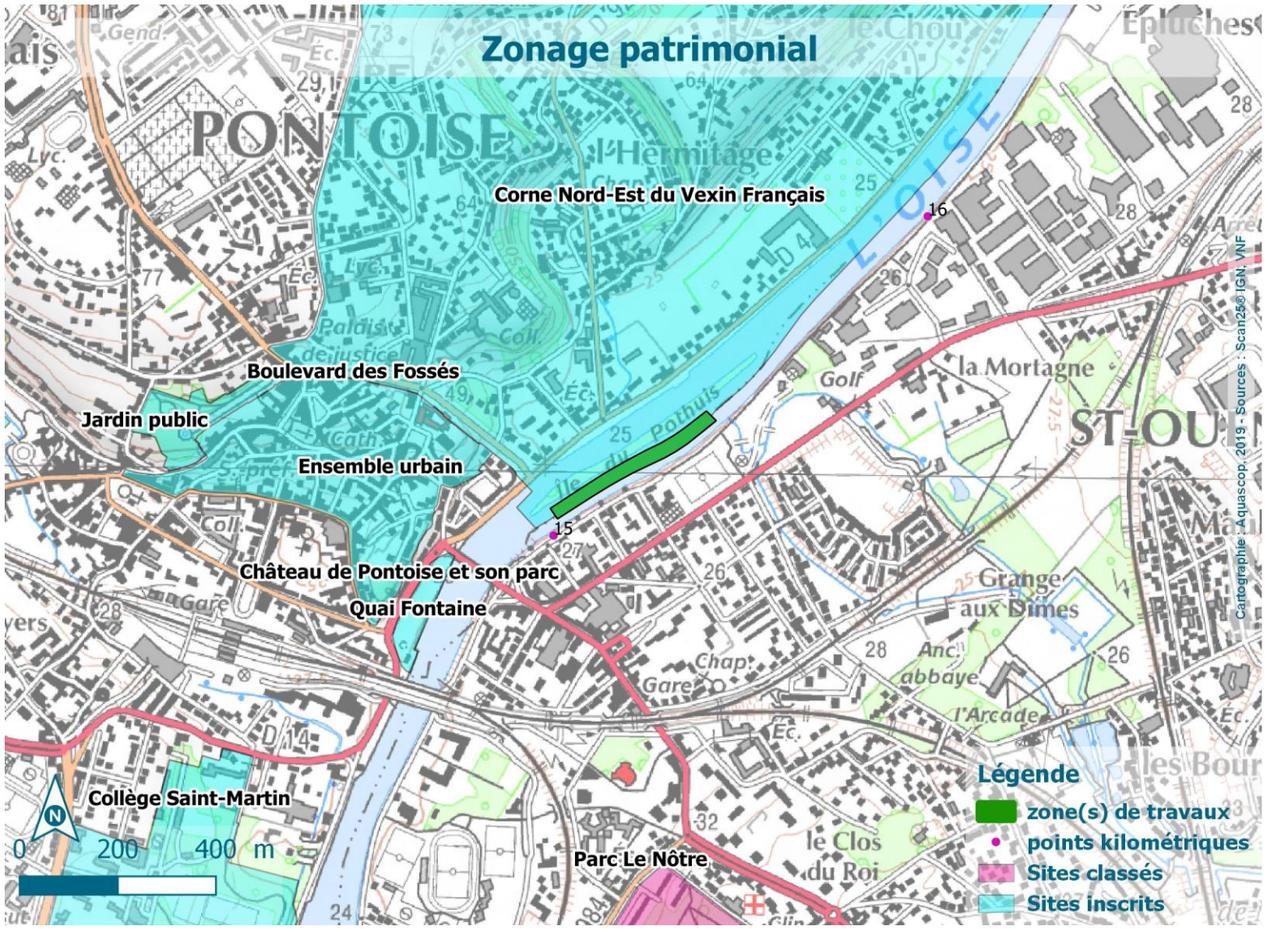
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Patrimoine culturel



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 75 mg/L	< 4 mg/L

Suivi de la qualité des eaux MES (application des seuils 2024-2034) : respect des seuils ci-dessous

En rivière	En canal
• **Seuil d'alerte = 75 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = 100 mg/L.** **Néanmoins, si la mesure du bruit de fond en début de chantier est supérieure à 50 mg/L alors :** • **Seuil d'alerte = « valeur du bruit de fond » x 1,5, dans la limite de 150 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = « valeur du bruit de fond » x 2, dans la limite de 200 mg/L.**	• **Seuil d'alerte = 100 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = 150 mg/L.**

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er février au 30 juin .

Fiche d'information : **B_2025_7_Pontoise, ile du Pothuis bras RG**

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	124
- Tri granulométrique puis valorisation BTP	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Traitement dans la carrière gérée par SARL B. P. E. Lecieux pour la société VCMF à Saint Maximin.
Arrêté préfectoral du 18 novembre 2011.

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Oise	Pontoise, aval écluses	Rivière	Andrésy	12,200	13,225	Éragny, Pontoise

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus entre la fin octobre et le début du mois de novembre.

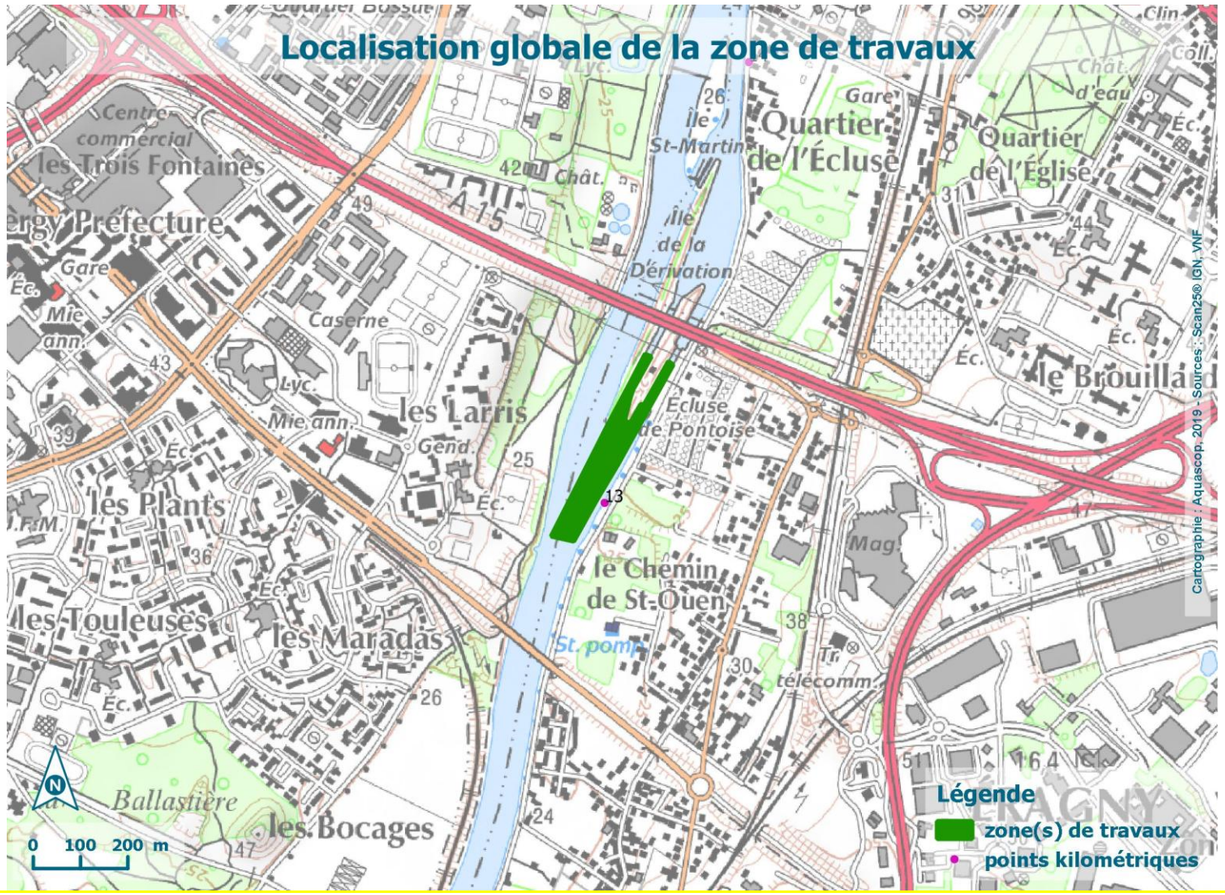
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
622	2025-ROI-PK 13.000	Non	Non dangereux	Non	Non inertes

Prélèvements réalisés le 17/04/2025.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

95PREF19960019 - PPRI Vallée de l'Oise - Approuvé le 05/07/2007

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR228A	L'Oise du confluent de l'Esches (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2015	Bon état en 2015	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur l'Oise (03138800 - L'Oise à Mériel 1), environ 10 km en amont ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2016. Les espèces principales sont l'anguille, le gardon et la perche commune. Les espèces secondaires sont l'ablette, le chevesne et la grémille.

Type de berges :

Dans ce secteur, il s'agit de berges artificielles au niveau de l'écluse et naturelles ailleurs.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département du Val d'Oise (signé le 24/01/2013) indique la présence de frayères dans l'Oise pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, truite fario, vandoise) et de la liste 2 (brochet) de Asnière-sur-Oise à Jouy-le-Moutier.

Il est difficile de statuer sur la présence de frayères fonctionnelles pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière). La nature des berges est potentiellement favorable à la fraie du brochet.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Pontoise, aval écluses	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Non	
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille et chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), brochet et vandoise ont été recensés à la station de Mériel.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

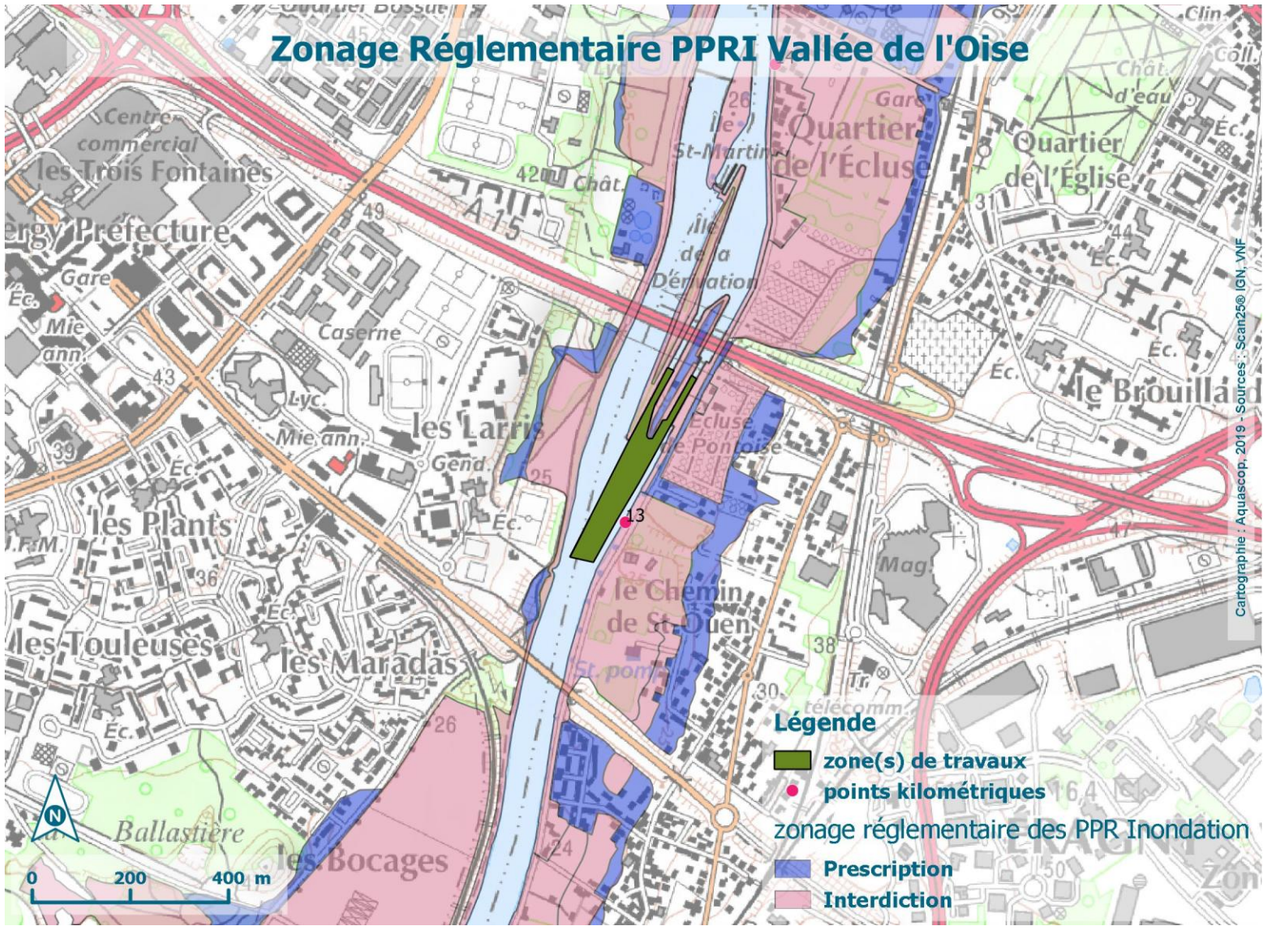
Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Pontoise, aval écluses	non	possible	non	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence possible d'espèces de poissons protégées et/ou menacées.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 75 mg/L	< 4 mg/L

Suivi de la qualité des eaux MES (application des seuils 2024-2034) : respect des seuils ci-dessous

En rivière	En canal
• **Seuil d'alerte = 75 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = 100 mg/L.** **Néanmoins, si la mesure du bruit de fond en début de chantier est supérieure à 50 mg/L alors :** • **Seuil d'alerte = « valeur du bruit de fond » x 1,5, dans la limite de 150 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = « valeur du bruit de fond » x 2, dans la limite de 200 mg/L.**	• **Seuil d'alerte = 100 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = 150 mg/L.**

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	622

Localisation du site :

Plateforme de traitement et de valorisation d'Extract à Bruyères-sur-Oise. Installation ICPE autorisée (arrêté préfectoral du 6 mars 2014).